

NATIONAL ENERGY BOARD**PUBLIC HEARING***Souris Valley CO₂ Pipeline Project*

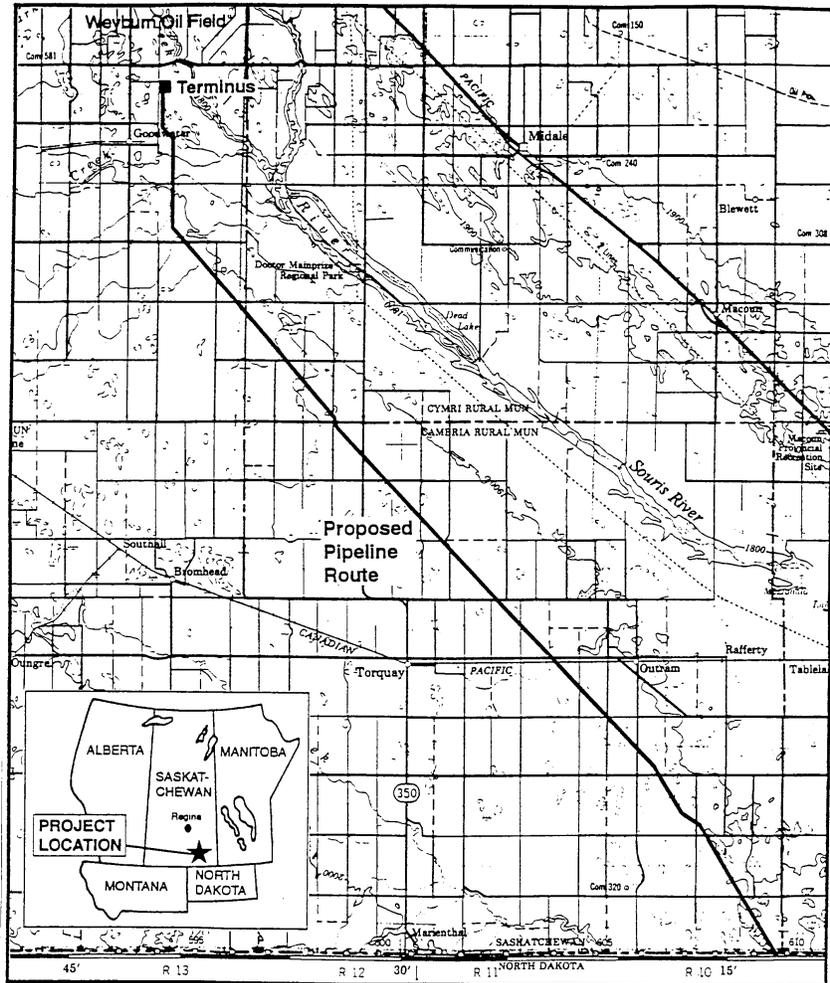
The National Energy Board has scheduled a public hearing into an application made by Souris Valley Pipeline Limited ("Souris") under the *National Energy Board Act* to construct and operate the proposed Souris Valley CO₂ Pipeline. The hearing will include the consideration of matters to be examined in accordance with the *Canadian Environmental Assessment Act*. The oral hearing will commence on Monday, May 4, 1998, at a location in the Province of Saskatchewan to be announced.

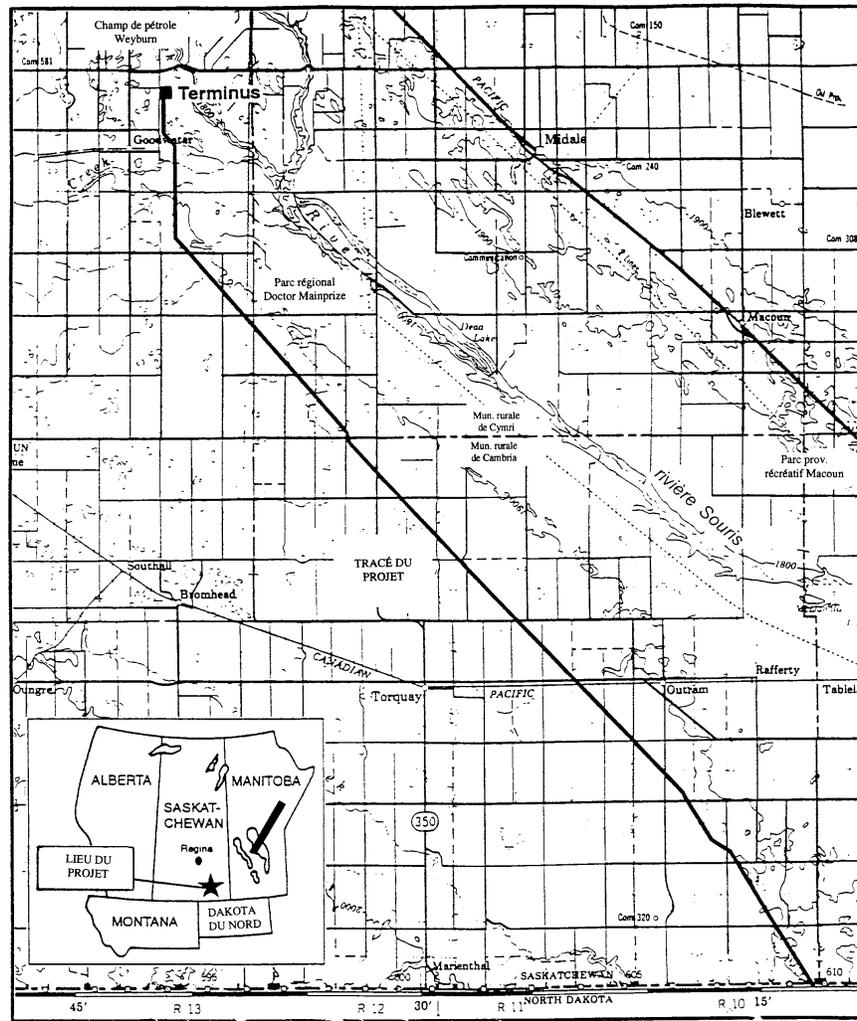
The proposed Souris Valley CO₂ Pipeline is a 61 km (38 miles), 324 mm (12.75 inches) outside diameter carbon dioxide pipeline. The pipeline would extend from the international border, at a location approximately 25 km (16 miles) southwest of Estevan, Saskatchewan (1-1-10 W2M) to the terminus approximately 3.2 km (2 miles) northeast of Goodwater, Saskatchewan (34-5-13 W2M). The pipeline would transport carbon dioxide from the proposed Dakota Gasification Company CO₂ Pipeline Project in North Dakota to the existing Weyburn oil field.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**AUDIENCE PUBLIQUE***Projet de pipeline Souris Valley pour le transport de dioxyde de carbone*

L'Office national de l'énergie examinera dans le cadre d'une audience publique une demande présentée par Souris Valley Pipeline Limited (« Souris »), aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, en vue de la construction et de l'exploitation du projet de pipeline Souris Valley destiné à transporter du dioxyde de carbone. L'audience portera notamment sur les questions qui doivent être examinées en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. L'audience orale débutera le lundi 4 mai 1998 dans la province de la Saskatchewan. Le lieu précis de l'audience sera annoncé ultérieurement.

Le pipeline proposé de Souris Valley est une canalisation de 61 km (38 milles), d'un diamètre de 324 mm (12,75 po), destiné à transporter du dioxyde de carbone. Il s'étendrait d'un point sur la frontière internationale situé à environ 25 km (16 milles) au sud-ouest d'Estevan, en Saskatchewan (1-1-10 à l'ouest du deuxième méridien) jusqu'au terminus se trouvant à environ 3,2 km (2 milles) au nord-est de Goodwater, en Saskatchewan (34-5-13 à l'ouest du deuxième méridien). Le pipeline transporterait du dioxyde de carbone du pipeline proposé de Dakota Gasification Company, dans le Dakota du Nord, jusqu'au champ de pétrole Weyburn existant.





A copy of the application is available for viewing in Regina, Weyburn and Estevan at the following locations: Regina Public Library — Central, 2311 12th Avenue, Regina, Saskatchewan S4P 0N3, (306) 777-6000; Estevan Public Library, 701 Souris Avenue, Estevan, Saskatchewan S4A 2T1, (306) 634-3933; and Weyburn Public Library, 45 Bison Avenue, Weyburn, Saskatchewan S4H 3G7, (306) 842-4352.

Any person wishing to intervene in the hearing must file a written intervention with M. L. Mantha, Secretary, National Energy Board, 311 Sixth Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 3H2, (403) 292-5503 (Facsimile), and serve a copy on Souris at the following address: Mr. Mark D. Foss, Secretary and Treasurer, Souris Valley Pipeline Limited, 1600 East Interstate Avenue, Suite 1, Bismarck, North Dakota 58501-0561, (701) 221-4440 (Telephone), (701) 221-4450 (Facsimile).

Souris will provide a copy of the application to each intervenor.

The deadline for receipt of written interventions is Thursday, February 26, 1998. The Secretary will issue a list of parties shortly thereafter.

Any person wishing only to comment on the application should file a letter of comment with the Secretary of the Board and send a copy to Souris by Monday, May 4, 1998.

Une copie de la demande peut aussi être consultée à Regina, à Weyburn et à Estevan aux adresses suivantes : Bibliothèque publique de Regina — Centrale, 2311, 12^e Avenue, Regina (Saskatchewan) S4P 0N3, (306) 777-6000; Bibliothèque publique de Weyburn, 45, avenue Bison, Weyburn (Saskatchewan) S4H 3G7, (306) 842-4352; Bibliothèque publique d'Estevan, 701, avenue Souris, Estevan (Saskatchewan) S4A 2T1, (306) 634-3933.

Toute personne intéressée à intervenir dans l'audience doit déposer une intervention écrite auprès de M. L. Mantha, Secrétaire, Office national de l'énergie, 311, Sixième Avenue Sud-Ouest, Calgary (Alberta) T2P 3H2, (403) 292-5503 (télécopieur), et en signifier copie à Souris à l'adresse suivante : M. Mark D. Foss, Secrétaire et trésorier, Souris Valley Pipeline Limited, 1600 East Interstate Avenue, Suite 1, Bismarck, North Dakota 58501-0561, (701) 221-4440 (téléphone), (701) 221-4450 (télécopieur).

Souris fournira une copie de la demande à chacun des intervenants.

Les interventions écrites doivent être reçues au plus tard le jeudi 26 février 1998. Le secrétaire publiera une liste des parties peu après.

Les personnes qui souhaitent uniquement faire des observations sur la demande sont priées de déposer une lettre de commentaires auprès du secrétaire de l'Office et d'en faire parvenir une copie à Souris au plus tard le lundi 4 mai 1998.

Information on the procedures for this hearing (Order MH-1-98) or the *National Energy Board Rules of Practice and Procedure, 1995* governing all hearings (both documents are available in English and in French) may be obtained by writing to the Secretary or by calling Mrs. Mary Lou Scharf, Regulatory Officer, at (403) 299-3988. The Directions on Procedure may also be accessed through the Board's Internet site at www.neb.gc.ca (click on "Regulatory Update" and then "Hearing Orders for Upcoming Hearings").

M. L. MANTHA
Secretary

[7-1-o]

Pour obtenir les Instructions sur le déroulement de l'audience (Ordonnance MH-1-98) ou une copie des *Règles de pratique et de procédure de l'Office national de l'énergie (1995)* régissant la tenue de toutes les audiences (les deux documents sont disponibles en anglais et en français), prière d'en faire la demande par écrit au secrétaire ou d'appeler M^{me} Mary Lou Scharf, agente de réglementation, au (403) 299-3988. Les instructions concernant l'audience sont également accessibles sur le site Internet de l'Office à l'adresse www.neb.gc.ca (cliquer sur « Actualité en matière de réglementation », puis sur « Ordonnances d'audience — Audiences prochaines »).

Le secrétaire
M. L. MANTHA

[7-1-o]